
**ACCORD ENTRE LA FRANCE ET LA FLANDRE CONCERNANT
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

INTRODUCTION

1. Rappel historique

En 1996, le département Enseignement et Formation du gouvernement flamand et l'Ambassade de France en Belgique ont décidé d'organiser ensemble des cours d'été de langue française pour les instituteurs primaires flamands, dans le but d'améliorer leur méthodologie d'enseignement du français et de perfectionner leur connaissance de la langue française.

Depuis 2002, le département Enseignement et Formation du gouvernement flamand et l'Ambassade de France en Belgique organisent, par le biais des différentes phases du programme FORMAPRIM, une session de formation destinée aux formateurs. Ceux-ci dispensent à leur tour des sessions de formation pour les instituteurs primaires de Flandre selon le principe de la démultiplication. Ces sessions de formation ont été suivies par plus de 1000 enseignants.

2. Cadre administratif

- a) L'article I.B de la deuxième assemblée de la Commission mixte permanente concernant l'application de l'accord de coopération en matière culturelle, linguistique, éducative et scientifique (Bruxelles, 4 décembre 2006) souligne le succès du programme de formation complémentaire pour l'enseignement primaire.*
- b) L'article 43, paragraphe 1 du Décret sur l'enseignement primaire détermine que le français est une matière obligatoire en cinquième et sixième année de l'enseignement primaire. L'enseignement du français peut être entamé dès la première année de l'enseignement primaire dans les écoles de Bruxelles-Capitale, région bilingue. Cet enseignement peut être entamé à partir de la troisième année de l'enseignement primaire dans les écoles de l'enseignement primaire en dehors de Bruxelles-Capitale, région bilingue à condition que les élèves maîtrisent de manière suffisante la langue d'enseignement (le néerlandais).*
- c) Le paragraphe 2 du même article établit que : « L'enseignement du français et/ou l'anglais et/ou l'allemand fait partie de l'offre éducative facultative de l'enseignement primaire général à partir de la troisième année à condition que les élèves maîtrisent de manière suffisante la langue d'enseignement (le néerlandais).*

- d) *Le paragraphe 3 du même article établit que « Les initiations linguistiques français, anglais et allemand font partie de l'offre éducative facultative de l'enseignement primaire général. »*

3. Objectifs généraux du programme

FORMAPRIM a pour objectif d'améliorer l'enseignement du français dans l'enseignement primaire en Flandre. Pour ce faire, ce programme renforce les contenus linguistiques et valorise les contenus didactiques pour un enseignement de la langue étrangère.

Les objectifs finaux des cours de langue française et les programmes scolaires des différents réseaux d'enseignement constituent le fil conducteur du programme FORMAPRIM.

*Pour la durée de la présente convention, la formation s'organisera autour du thème suivant :
Le jeu comme outil didactique dans l'enseignement du FLE*

ENGAGEMENTS

- 1. Sur base de l'historique, du cadre administratif et des objectifs généraux exposés ci-dessus, les signataires de la présente convention s'engagent à collaborer pour organiser un programme de formation complémentaire en langue française pour l'enseignement primaire (FORMAPRIM). Ce projet de formation est ouvert à tous les enseignants, directeurs ou accompagnateurs pédagogiques des établissements d'enseignement primaire général ou spécialisé, ainsi qu'aux étudiants de la filière Bachelier Instituteur primaire.*
- 2. Une commission de coordination composée de représentants des parties soussignées a la responsabilité du pilotage du programme FORMAPRIM, de son contenu pédagogique et didactique, ainsi que de son organisation.*
- 3. Les réseaux d'enseignement signataires de cet accord fourniront, à la fin et au début de chaque année académique, les informations relatives au programme FORMAPRIM à leurs enseignants. Ils s'engagent à diffuser les informations relatives au programme FORMAPRIM auprès de leurs enseignants et de leurs personnels éducatifs via leurs canaux de communication et leurs sites web. La diffusion de ces informations sera signalée à la commission de coordination.*
- 4. A la fin de chaque année scolaire, chaque réseau d'enseignement signataire de la présente convention pourra fournir au comité de coordination une liste des participants au programme FORMAPRIM. Si le nombre des participants fourni par les réseaux est inférieur à 5 stagiaires par ville, la formation ne pourra avoir lieu.*

Trois projets sont mis sur pied :

- Un plan de formation pour les formateurs.*
- Un plan de formation pour les enseignants en Flandre.*
- Des stages en France pour les formateurs et les enseignants*

DESCRIPTION DU PROJET

- **Un plan de formation pour les formateurs**

I. Objectifs généraux de ce plan de formation :

- *Composer une équipe d'experts chargés de dispenser les programmes de formation continue dans les différents réseaux d'enseignement, de manière à permettre à leurs collègues enseignants d'amener leurs élèves à atteindre les objectifs finaux des cours.*
- *Organiser ou contribuer à organiser trois sessions de formation continue pour les enseignants flamands.*
- *Créer un vivier de formateurs à disposition de l'enseignement primaire.*

II. Composition de l'équipe de formateurs

- *Formateurs issus de précédentes éditions de FORMAPRIM, nouveaux collègues recommandés par les réseaux d'enseignement, professeurs de hautes écoles.*
- *Une répartition géographique de deux formateurs par province, tant que possible.*
- *Une équipe qui s'engage pour deux années scolaires dans le cadre de la problématique établie.*

III. Profil des formateurs

- *Les formateurs auront une bonne maîtrise de la langue française, disposeront de bonnes connaissances de base en matière de méthodologie et seront familiarisés avec la pratique de l'enseignement en salle de classe.*
- *Les formateurs seront disposés à suivre une formation préalable sur base d'une analyse des objectifs finaux des cours, des plans d'apprentissage, des manuels scolaires, des méthodes de travail novatrices et des méthodes d'évaluation.*
- *Les formateurs seront les premiers à recevoir les informations et le matériel nécessaires dans le cadre de leurs nouvelles fonctions.*
- *Les formateurs qui le désirent pourront s'inscrire aux épreuves du Diplôme élémentaire de langue française (DELFB1 /B2) ou du diplôme approfondi de langue française (DALF C1 / C2) sans acquitter de frais d'inscription. Ces diplômes sont délivrés par le Ministère français de l'Education nationale.*

IV. Agenda et thèmes de la formation des formateurs :

Pour chaque année de ce nouveau programme FORMAPRIM 2017-2019, les événements suivants sont prévus :

- *Un week-end organisé en Belgique en septembre pour présenter le programme, créer une dynamique de groupe, déterminer les besoins du groupe et faire une analyse du matériel pédagogique qui servira de base aux formations.*
- *Trois sessions de formation organisées en Flandre, au terme desquelles les formateurs seront capables de donner ou de contribuer à donner, à leur tour, trois sessions de formation à des instituteurs du primaire. L'objectif de ces sessions est de faire en sorte que ces enseignants puissent concevoir une série de leçons, qu'ils puissent*

utiliser du matériel pédagogique et qu'ils puissent enrichir leur enseignement avec des méthodes et des outils d'apprentissage novateurs.

- *Cette nouvelle configuration de Formaprim intégrera des outils numériques utilisables dans les pratiques de classe, avec acquisition de la didactique adéquate. Ainsi, FORMAPRIM intégrera une découverte des ressources numériques proposées par l'Alliance française de Bruxelles-Europe et l'Institut français de Paris. La présentation de ce module « Découverte d'outils numériques / Exemples d'exploitation », exclusivement réservé aux participants de FORMAPRIM, aura lieu à l'Alliance française de Bruxelles-Europe et sera animée par les équipes de l'Alliance et l'attaché de coopération pour le français près l'Ambassade de France. Ce module sera présenté aux formateurs FORMAPRIM et aux instituteurs inscrits au programme de formation pour enseignants.*

Les dates des sessions de formation pour les formateurs seront déterminées en concertation avec les formateurs au début de chaque année scolaire.

- ***Un plan de formation pour enseignants dans chaque province flamande et dans la Région de Bruxelles-Capitale***

Objectifs généraux et spécifiques de ce plan de formation :

- *Apprendre aux instituteurs à diversifier leurs pratiques de classe par une exploitation du jeu comme activité didactique;*
- *Apprendre aux instituteurs à reconnaître les jeux utilisables en classe de FLE ;*
- *Apprendre aux instituteurs quels jeux permettent de réaliser quels objectifs ;*
- *Apprendre aux instituteurs quels jeux permettent d'exercer quelles compétences langagières ;*
- *Apprendre aux instituteurs comment différencier à l'aide du jeu ;*
- *Apprendre aux instituteurs à adapter des jeux en vue d'objectifs langagiers spécifiques ;*
- *Apprendre aux instituteurs les possibilités du jeu comme outil d'évaluation ;*
- *Développer et renforcer les connaissances linguistiques des participants en français ;*
- *Développer et/ou renforcer la maîtrise de la didactique du français langue étrangère chez les participants ;*
- *Apprendre aux instituteurs primaires à structurer leur enseignement ;*
- *Apprendre à intégrer des outils numériques utilisables tant dans les pratiques de classe, avec acquisition de la didactique adéquate, que dans la gestion de l'activité professionnelle des instituteurs ;*
- *Offrir aux instituteurs le matériel utile et nécessaire à la préparation de leurs leçons ;*
- *Offrir la possibilité d'échanger des exemples de bonnes pratiques sur le site de Klascement et (éventuellement) par l'organisation d'observation de classes;*
- *Fournir aux instituteurs qui auront suivi les trois séances annuelles de formation un lot de documentation relatif à la thématique de la formation de l'année précédente ;*
- *Informar les institutions participant au programme de formation de l'existence de sources multimédia ou d'événements culturels ou linguistiques qui pourraient les intéresser.*
- *Donner, sur demande, des sessions de formation continue traitant de sujets abordés dans le cadre des programmes FORMAPRIM antérieurs (Initiation au français, Approche actionnelle)*

Agenda et thèmes des formations pour instituteurs primaires :

- 2017-2018 et 2018-2019: 3 sessions de formation dont les dates seront déterminées en concertation avec les formateurs.

Les participants apprendront dans des ateliers interactifs à reconnaître tout un éventail de possibilités du jeu comme activité didactique. Ils apprendront à adapter des jeux et à créer leurs propres jeux en fonction des besoins spécifiques de leurs élèves. Les formateurs restent juridiquement propriétaires du matériel conçu dans le cadre de ces sessions de formation.

- **Des stages en France**

Des stages seront pris en charge par le programme FORMAPRIM, dans la limite des possibilités budgétaires annuellement imparties. Ils se déroulent au mois de juillet et au mois d'août. Ils s'adressent :

- aux formateurs ayant rejoint récemment le groupe, désireux d'approfondir leurs connaissances didactiques. Ils pourront suivre une formation dans un centre de formation labellisé ;

- aux instituteurs inscrits à la formation, instituteurs en exercice dans une école depuis moins de cinq années et étudiants bacheliers. Ces derniers seront désignés à travers un concours dont les modalités seront définies chaque année par le comité de coordination. Les lauréats de ce concours pourront participer à un séjour de formation au Centre de Linguistique appliquée de Besançon (CLA). Les lauréats inscrits à la formation et les instituteurs en exercice dans une école depuis moins de cinq années pourront choisir de participer à un stage de formation ou de bénéficier d'une dotation pour un montant équivalent à la valeur de ce séjour.

ENCADREMENT FINANCIER DU PROJET

1. Contributions

Le programme FORMAPRIM repose sur un principe de répartition des frais entre différents partenaires.

Les contributions au programme FORMAPRIM sont réparties de la manière suivante :

1.1. La contribution du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France :

Le SCAC s'engage à contribuer au projet à hauteur de 7 000 euros en 2017 pour la réalisation du projet 2017-2018 et de 7 000 euros en 2018, pour la réalisation du projet en 2018-2019 sous réserve de l'approbation budgétaire annuelle du Ministère de L'Europe et des affaires étrangères.

Le versement sera effectué en deux temps :

- Première tranche : 80% en mai soit la somme de 5 600 €
- Deuxième tranche : 20 % en octobre soit la somme de 1 400 €

Cette deuxième tranche sera versée dans sa totalité si le SCAC perçoit du MEAE la totalité de ses crédits à mi gestion. Si cela n'était pas le cas, le SCAC répercutera dans la même proportion la baisse supportée sur les 20% restants.

Les contributions doivent être versées chaque année à l'asbl PROFFF, gestionnaire du programme.

1.2. Contribution du ministère flamand de l'Enseignement

Le ministère flamand de l'Enseignement s'engage à contribuer au projet à hauteur de 7 200 euros en 2017 pour la réalisation du projet en 2017-2018, ce montant pouvant être ajusté en 2018 en fonction des enveloppes de crédits disponibles.

Les contributions doivent être versées chaque année au plus tard en novembre à l'asbl PROFFF, gestionnaire du programme, après réception de la créance.

1.3. Contribution des Alliances françaises (Alliance française Bruxelles-Europe et Alliance française de Flandre-Orientale) :

Une contribution de 1 000 euros est prévue pour 2017 pour la réalisation du projet en 2017-2018. Cette somme peut être revue à la baisse lors du bilan de septembre 2018 pour la réalisation du projet 2018-2019.

Les contributions doivent être versées chaque année au plus tard en novembre à l'asbl PROFFF, gestionnaire du programme.

Tant que possible, les Alliances françaises partenaires de ce projet mettront gratuitement leurs locaux à Bruxelles et à Gand à disposition de FORMAPRIM pour organiser les formations de formateurs et d'instituteurs primaires.

Cette Alliance organisera, en collaboration avec l'Attaché de coopération pour le français, le module « Découverte d'outils numériques / Exemples d'exploitation » .

1.4. Contributions des Hautes Ecoles (UCLL, HoWest, Xios)

Les contributions des Hautes Ecoles se font sous forme d'un soutien logistique, notamment par la mise à disposition de locaux pour les sessions de formation.

1.5. Contributions des participants

Les enseignants qui s'inscrivent au programme paient une contribution annuelle de 120 euros. Cette somme peut être revue lors du bilan de septembre 2018.

Les étudiants bénéficient d'un droit d'inscription réduit.

2. Budget

L'Association des professeurs de français en Flandre. PROFFF asbl) se charge des aspects financiers de la réalisation du programme. Elle établira un rapport financier détaillé au mois de septembre de chaque année scolaire.

L'accord actuel est établi pour la période allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2019. Le programme de formation est évalué chaque année par la commission de coordination selon les critères établis par cette commission. Pendant l'hiver 2018-2019, une évaluation complète du programme sera réalisée en vue d'un éventuel prolongement.

Le présent accord est rédigé en langue française et en langue néerlandaise. Les deux textes font foi.

Bruxelles, 19 juin 2017

*pour l'Ambassade de France en Belgique
Madame Béatrice Salmon
Conseillère de coopération et d'action culturelle*

*pour le département Enseignement et Formation - section organisation et personnel
d'enseignement
Madame Monika Van Geit
Beleidsondersteuner – Beleid Onderwijspersoneel*

*pour le réseau d'enseignement GO ! de la Communauté flamande
Monsieur Rudi Hendrickx
Pedagogisch Begeleider Basisonderwijs*

*pour le Secrétariat à l'enseignement des Villes et Communes flamandes (OVSG)
Monsieur Dirk Engels
Coördinator AVS – pedagogisch adviseur*

*pour l'Enseignement Catholique de la Communauté flamande (KathOndVI)
Madame Anne Verhoeven
Teamverantwoordelijke Basisonderwijs*

*pour l'Assemblée des petits organismes d'enseignement (OKO)
Monsieur Johan Royeaerd
Cöordinator Vonac*

*pour l'Association des professeurs de français en Flandre (PROFFF asbl)
Marijke De Regge
Coördinatrice FORMAPRIM*

*pour l'Alliance française Bruxelles-Europe
Monsieur Jean-Claude Crespy
Directeur*

*pour l'Alliance française de Flandre-Orientale
Monsieur Luc Van Kerchove
Président*